**Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme**

**Questionnaire sur l’incidence des nouvelles technologies de protection du climat sur l’exercice des droits de l’homme [[1]](#footnote-1)**

*Veuillez répondre aux questions principales ainsi qu'aux questions spécifiques adressées à votre catégorie de parties prenantes (agence des Nations Unies, État, INDH, société civile, communauté technique et université ou secteur privé). Le questionnaire vous est distribué dans son intégralité dans un souci de transparence.*

*Veuillez répondre de manière aussi concrète et concise que possible, en énumérant les raisons de votre réponse et en donnant des exemples pertinents.*

*Veuillez noter la définition de "nouvelles technologies de protection du climat" (ci-après NTPC) figurant dans la note de bas de page. Il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions si certaines ne sont pas pertinentes pour votre travail.*

**Questions principales (pour toutes les parties prenantes)**

1. Quelles sont les nouvelles technologies de protection du climat (NTPC) qui revêtent une importance particulière en matière d'impact sur les droits de l'homme ? Citez les trois plus pertinentes et expliquez votre choix.
2. Quel type de NTPC peut contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme ? Veuillez expliquer comment.
3. Quels sont les principaux défis et risques en matière de droits de l'homme découlant des NTPC, et desquels en particulier ? Les NTPC créent-t-elles des défis ou des risques uniques et sans précédents, ou existe-t-il des précédents qui nous aident à comprendre le domaine concerné ?
4. Quels droits de l'homme peuvent être particulièrement affectés par l'utilisation de NTPC ? Veuillez expliquer comment. Quels sont les détenteurs de droits qui seraient potentiellement les plus touchés par l'utilisation des NTPC ? Sont-ils également les plus touchés par le changement climatique ? Comment pourraient-ils, ainsi que la société dans son ensemble, être impliqués dans le processus de prise de décision ?
5. Le cadre normatif international et national des droits de l'homme permet-il de protéger les droits des personnes concernées par l'utilisation des NTPC ? Pourquoi ou pourquoi pas ? Si ce n'est pas le cas, quels principes peuvent être identifiés afin de combler les lacunes ? Dressez-en la liste par ordre de priorité.
6. Si les NTPC peuvent présenter des risques potentiels pour la jouissance des droits de l'homme, dans quelle mesure les obligations juridiques en matière de droits de l'homme exigent-elles des États qu'ils poursuivent d'autres politiques de protection du climat présentant moins de risques de dommages, notamment des mesures d'atténuation et d'adaptation ?
7. Au lieu de se concentrer sur quelques technologies sélectionnées, pensez-vous qu'une approche holistique et inclusive contribuera à réduire les lacunes du système existant pour relever les défis en matière de droits de l'homme posés par les NTPC ?
8. Quelles devraient être les responsabilités des principales parties prenantes (agences de l'ONU, États, INDH, société civile, communauté technique et universitaire, secteur privé) pour atténuer les risques des NTPC pour les droits de l'homme et/ou favoriser leur protection ?

**Questions spécifiques aux agences de l'ONU**

1. Veuillez décrire le travail pertinent que votre organisation/agence/organisme a effectué sur la question des NTPC et des droits de l'homme. Quels ont été les principaux défis et réalisations ? Quelles leçons ont été tirées de ce processus ? Comment et dans quelle mesure l'approche des droits de l'homme est-elle incluse dans la conception et la mise en œuvre des politiques entreprises par votre organisation dans ce domaine ? Comment l'impact sur les droits de l'homme est-il analysé et évalué ?
2. Votre organisation pourrait-elle être impliquée (par exemple, dans un rôle de soutien, de financement ou de surveillance) dans l'utilisation des NTPC à l'avenir ? Dans l'affirmative, comment contribuerait-elle à la protection et à la promotion des droits de l'homme ?
3. Existe-t-il ou prévoyez-vous des possibilités pour votre organisation de collaborer avec d'autres organisations sur la question des NTPC et des droits de l'homme ? Quels défis anticipez-vous ?

**Questions spécifiques aux États**

1. Dans votre pays, quels sont les principaux défis en matière de droits de l'homme découlant de la mise en œuvre des plans et des politiques nationales en matière de changement climatique ? Dressez-en la liste et décrivez-les brièvement.
2. Votre pays participe-t-il ou soutient-il de quelque manière que ce soit l'élaboration, la mise en œuvre ou l'utilisation des NTPC ?
3. Quelles mesures, le cas échéant, (législatives, administratives, institutionnelles ou autres) ont été mises en place pour réglementer l'utilisation de NTPC ? Les problèmes relatifs aux droits de l'homme découlant de cette activité ont-ils été pris en compte lors de leur adoption ?
4. Dans votre pays, quelle agence gouvernementale a l'initiative des décisions relatives aux politiques de NTPC ? Si oui, dans quelle mesure l'agence prend-elle en compte les questions relatives aux droits de l'homme dans son programme et ses décisions ?

**Questions spécifiques pour les Institutions nationales des droits de l’homme**

1. Veuillez décrire le travail pertinent que votre organisation a effectué sur la question des NTPC et des droits de l'homme. Quels ont été les principaux défis et les principales réalisations ?
2. Comment l'utilisation de NTPC peut-elle avoir un impact sur la jouissance des droits de l'homme dans votre pays ? Y a-t-il un groupe qui pourrait être affecté de manière disproportionnée ? Comment les droits d'accès à l'information, de participation au processus décisionnel en matière d'environnement et d'accès aux recours doivent-ils être appliqués dans le contexte de la recherche, de l'expérimentation, du développement et du déploiement des NTPC ?
3. Quelles sont les lacunes des politiques nationales ? Quelles actions nationales et internationales seraient nécessaires pour relever efficacement ces défis ?
4. Votre pays a-t-il utilisé ou envisage-t-il d'utiliser des NTPC ? Dans l'affirmative, comment votre organisation agit-elle ou entend-elle agir pour protéger et promouvoir les droits de l'homme ? Quelle méthodologie utilisez-vous ou proposez-vous pour analyser et évaluer l'impact des NTPC sur les droits de l'homme ?

**Questions spécifiques aux organisations de la société civile**

1. Veuillez décrire le travail pertinent que votre organisation a effectué sur la question des NTPC et des droits de l'homme. Quelles sont les principales réalisations ? Quels sont les défis auxquels votre organisation a été confrontée ?
2. Si votre organisation devait être impliquée dans l'utilisation de NTPC (par exemple, dans un rôle de surveillance), comment contribuerait-elle à l'évaluation des impacts sur les droits de l'homme et à la garantie de leur protection ?
3. Quel sera l'impact des NTPC sur la jouissance des droits de l'homme dans le domaine couvert par votre organisation ? Quels sont les principaux défis en matière de droits de l'homme que posent ces technologies ? Le cadre international des droits de l'homme est-il bien équipé pour les relever ? Quelles sont les lacunes des politiques nationales ? Quelles actions aux niveaux national et international seraient nécessaires pour relever efficacement ces défis ?
4. Comment les droits d'accès à l'information, de participation au processus décisionnel en matière d'environnement et d'accès aux voies de recours doivent-ils être appliqués dans le contexte de la recherche, de l'expérimentation, du développement et du déploiement liés aux NTPC ?
5. Comment évaluez-vous la sensibilisation des citoyens à l'impact potentiel des NTPC sur les droits de l'homme ? Votre organisation dispose-t-elle d'une feuille de route pour améliorer la sensibilisation du public à cette question ?
6. Quels sont les moyens de garantir une participation significative du public au débat et au processus décisionnel concernant l'utilisation et les risques potentiels des NTPC, en particulier des personnes les plus vulnérables ou les plus touchées ?

**Questions spécifiques pour la communauté technique et les institutions académiques**

1. Comment feriez-vous la différence entre les "nouvelles" et les "anciennes" technologies de protection du climat ?
2. Quels NTPC vous semble le plus importantes pour les efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique et pourquoi ?
3. Quel sera l'impact des NTPC sur la jouissance des droits de l'homme à court et à long terme ?
4. Comment évaluer et attribuer l'impact de l'utilisation des NTPC compte tenu de l'incertitude scientifique ? Quel est le rôle de l'approche de précaution ?
5. Le cadre et les normes internationaux actuels en matière de droits de l'homme, ainsi que les politiques nationales, permettront-ils de relever efficacement les défis en matière de droits de l'homme posés par les NTPC? Dans la négative, comment peuvent-ils être améliorés ?
6. Pensez-vous que les efforts politiques visant à relever les défis en matière de droits de l'homme dans le cadre des NTPC favoriseront leur utilisation ou l'empêcheront ? Comment trouver un équilibre entre la nécessité d'utiliser la technologie dans le but d'atteindre des émissions nettes de CO2 nulles et la nécessité de protéger les droits de l'homme ?

**Questions spécifiques au secteur privé**

1. Votre entreprise ou votre secteur est-il ou sera-t-il impliqué dans l'utilisation de NTPC? Comment ? Votre entreprise tient-elle compte des considérations humaines lorsqu'elle évalue les risques et l'impact potentiel de l'utilisation de ces technologies ?
2. Quels sont, selon vous, les principaux avantages et risques pour les droits de l'homme associés à ces technologies à court terme et à long terme ? Que faut-il faire (au niveau de l'entreprise, de l'État ou du monde) pour éviter ou atténuer les risques éventuels ?
3. Comment la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme peut-elle être améliorée dans le secteur privé en réponse aux préoccupations existantes en matière de droits de l'homme qui sont liées à l'utilisation des NTPC ?
4. Quelle est la politique de votre entreprise ou de votre secteur en ce qui concerne la participation du public au processus décisionnel relatif au développement et à l'utilisation des NTPC ?

\*\*\*

1. L'expression "*nouvelles technologies de protection du climat"* désigne,dans le cadre de ce questionnaire, les techniques d'intervention délibérée dans le système naturel de la Terre afin d'empêcher la poursuite du changement climatique ou de l'inverser. Les deux principaux types sont (1) la gestion du rayonnement solaire GRS (c'est-à-dire les aérosols stratosphériques) et (2) l'élimination du dioxyde de carbone EDC. Les solutions EDC peuvent être basées sur la nature (boisement, piégeage du carbone dans le sol, biochar, etc.) ou sur la technologie (amélioration de l'altération climatique, bioénergie avec capture et stockage du carbone, capture et stockage direct dans l'air, etc.) [↑](#footnote-ref-1)